BULLETIN D'INSCRIPTION

Suivi par: WEB

Coordonnées sociét	é			
Société : Code client :				
Adresse :				
CP:	Ville :			
Adresse de facturation (si di	fférente):			
Tel société :		Activité :		
Coordonnées partic	ipants			
Participant 1				
			nom :	
		Email :		
Fonction:				
☐ Participera au déjeuner ☐ Participera au cocktail de clôture				
Participant 2	Nom:	Prénom :		
☐ Participera au déjeuner		☐ Participera au cocktail de clôture		
Participant 3 Civilité :	Nom :	Prér	nom :	
☐ Participera au déjeuner	ticipera au déjeuner			
Tarifs 2024				
		Nombre participants	Total TTC	
96 € TTC (80 € HT) par	participant	Х	=€	
Modalités de règlen	nent			
Seules les inscriptions accor		eglement sont définitives.		
Mode de règlement :				
☐ Par chèque libellé à l'ordre de Factoriell		es	Par prélèvement unique (Réservé aux abonnés Factorielles)	
Fait à	, le			
Signature et cachet de la soc	ciété			

Bulletin et règlement à retourner avant le 31 octobre 2024 à Factorielles - Immeuble « Le Président » - 42, avenue Georges Pompidou - 69003 Lyon.



CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION A LA CONVENTION

1. Inscription participant

Les réservations sont traitées par date de réception des bulletins d'inscription. Une confirmation récapitulative est adressée par email aux participants à réception de leur inscription.

L'inscription des participants comprend :

- L'accès à l'ensemble de la Convention le jeudi 05/12/2024 de 09h30 à 18h00 aux Salons de l'Hôtel des Arts et Métiers 9 bis, avenue d'Iéna 75116 PARIS
- L'accès au déjeuner et au cocktail de clôture

L'inscription n'inclut pas les frais de déplacement et tout autre frais de restauration que ceux précités.

2. Règlement et facturation

Seules les inscriptions accompagnées du règlement sont définitives. Une facture détaillée sera adressée par courrier à l'adresse postale renseignée dans le présent bulletin d'inscription.

3. Organisation

La convention Factorielles est organisée par la société Factorielles. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le lieu de son déroulement ou le contenu de son programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Les participants sont informés par email et/ou par sms des modalités pratiques relatives à l'organisation de la convention.

4. Responsabilité

La société Factorielles est responsable civilement en sa qualité d'organisateur de la convention dont elle assure la réalisation. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux participants. Les participants doivent être couverts par une police d'assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

5. Conditions d'annulation

Les conditions d'annulation énoncées ci-dessous concernent les prestations assurées par la société Factorielles. Elles ne concernent pas les frais externes qui dépendent des prestataires extérieurs (train, avion...)

- Annulation du fait du participant : toute annulation doit être formulée par écrit à l'adresse suivante contact@factorielles.fr avant le 31 octobre 2024. Au-delà de cette date, la somme sera intégralement due. Toutefois, des remplacements pourront être acceptés sans frais, sur validation de l'organisateur. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-présentation du participant.
- Annulation du fait de Factorielles : en cas d'annulation de la convention pour raisons sanitaires notamment, les participants se verront proposer soit le remboursement intégral de leur participation, soit la conservation de leur règlement pour une prochaine édition.

6. Réglementation des données personnelles

Les informations personnelles demandées au client et collectées par Factorielles sont enregistrées dans son fichier clients et principalement utilisées pour le traitement de sa commande et la bonne gestion des relations avec le client.

Les données personnelles collectées sont conservées pour une durée qui ne saurait excéder dix (10) ans, sauf si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire ou si le client a exercé, dans les conditions prévues ci-après l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données personnelles ou encore de limitation de traitement. Le client peut, sous réserve de production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en écrivant à contact@factorielles.fr.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de Factorielles habilités à les traiter en raison de leur fonction au sein de l'entreprise. Cependant, ces informations pourront éventuellement être communiquées à des sous-traitants chargés contractuellement de l'exécution des tâches nécessaires au bon fonctionnement des prestations faisant l'objet du présent contrat, sans que le client ait besoin de donner son autorisation. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les sous-traitants n'ont qu'un accès limité à ces données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En-dehors des cas énoncés dans le présent article, Factorielles s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans le consentement préalable du client à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligations légales, lutte contre la fraude...).

Votre signature ci-dessous vaut approbation des conditions générales d'inscription.

Signature du client :			